



Huile adjuvante d'origine végétale

Actirob® B

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Bidon 15 L

Fiche d'identité

Composition : huile de colza estérifiée (842 g/l)

Formulation : concentré émulsionnable

Numéro AMM : 9400076

Détenteur d'homologation : Novance S.A.S.60206 Compiègne

Substance active : huile de colza estérifiée

Teneur : 842g/l

Famille chimique : huiles

Mode d'action : -

Description

ACTIROB B est une huile adjuvante d'origine végétale pour bouillies herbicide et insecticide contre la pyrale du maïs.

ACTIROB B se caractérise par : sa très faible viscosité, son pouvoir solvant élevé par rapport aux matières actives, son fort pouvoir mouillant et pénétrant, sa biodégradabilité et son bon comportement à froid.

Préparation

Mélanges et compatibilité

ACTIROB B est compatible avec de nombreux herbicides du marché utilisables avec de l'huile et insecticides homologués pour lutter contre la pyrale du maïs.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45.

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

*stocker à l'abri du gel

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Pour l'emploi

Ne pas utiliser sur cultures de mâches et de laitues. Ne traiter que des cultures saines, n'ayant pas souffert d'autres traitements, de façons culturales ou d'attaques parasitaires.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Classes de danger

Les gestes responsables

BPP_1 - Application foliaire avec 1 liquide

Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement de la formulation

Cette préparation ne fait pas l'objet d'un classement

Délai de rentrée travailleurs (en h) : Non concerné

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information santé

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou pouvant être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Actirob® B

Danger principal

-- non concerné par un classement

Danger secondaire

-- non concerné par un classement

Danger tertiaire

-- non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Maïs	Adjuvant insecticides, Pyrale du maïs	2.5l/ha	--	NC	--
Toutes cultures	Adjuvant herbicides	2.0l/ha	--	NC	--

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :

http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2006, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

ADJUVANT POUR BOUILLIES HERBICIDES : * Désherbage des betteraves : ACTIROB B s'utilise en association avec les herbicides betteraves en post-levée . La dose est à moduler en fonction du type de mélange mis en oeuvre et des conditions climatiques (cf l'étiquette du produit associé) : - 0,5 à 1,0 l/ha pour les mélanges triples ou quadruples, - 1 à 2 l/ha pour les produits seuls ou les mélanges doubles. * Désherbage des céréales : ACTIROB B s'utilise en association avec les anti-graminées foliaires. Dose conseillée : 1,0 l/ha. * Désherbage du maïs : ACTIROB B s'emploie en post-levée en association avec les spécialités à base de bentazone ou de clopyralid. Dose conseillée : 1 à 2 l/ha à moduler selon les conditions climatiques et le type de produit associé (cf l'étiquette du produit utilisé). * Désherbage anti-graminées des cultures dicotylédones : La plupart des anti-graminées spécifiques multicultures nécessite l'adjonction d'huile adjuvante. La dose pivot de 2 l/ha est à moduler en fonction des conditions climatiques, de l'herbicide utilisé et de la sensibilité de la culture : - cultures fragiles (pois, haricot) : 0,5 à 1,0 l/ha - cultures plus rustiques (choux, colza) : 1,0 à 2,0 l/ha.

* Autres cultures : ACTIROB B peut s'utiliser en association avec les désherbants à action foliaire sur vigne et vergers, et les herbicides non sélectifs pour le désherbage des zones non cultivées. Dose conseillée : 2 l/ha. **ADJUVANT POUR BOUILLIES INSECTICIDES EN APPLICATION UBV CONTRE PYRALE DU MAIS :** ACTIROB B s'utilise en association avec les insecticides homologués pour lutter contre la pyrale du maïs dans le cadre d'application ultra bas volume. La dose est à adapter à celle de l'insecticide utilisé de façon à obtenir le volume de bouillie hectare requis : en général 3 à 5L/ha du mélange ACTIROB B + insecticide. Avec DECIS Protech sur la base de 4 L/ha de bouillie, mettre dans l'ordre suivant : Eau 1,17 L/ha puis DECIS Protech 0,83 L/ha puis compléter avec 2 L/ha d'ACTIROB B.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Attention: en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Application (matériel, pression)

Conditions du milieu

La dose varie en fonction des conditions climatiques : - la dose faible sera utilisée par temps humide et poussant, - la dose forte sera utilisée par temps froid et sec, - par température élevée (supérieure à 25°C), il est préconisé de diminuer la dose d'Actirob B ou de reporter le traitement. Lors de grandes journées ensoleillées et chaudes, traiter impérativement le soir.

Janvier 2012 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr



Actirob®B



Bayer CropScience

Bayer S.A.S. - Bayer CropScience
16, rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
F-69266 Lyon Cedex 09
www.bayer-agri.fr

Bayer Service *infos*
▶ N°Vert 0 800 25 35 45